

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/470694
N/Réf : AVL/KD/BXL-4.100/s.524
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Place Emile Bockstael / boulevard Emile Bockstael.
Adaptation de la station de métro Bockstael et installation d'un édicule d'accès pour PMR –
nouvelle demande.
(Dossier traité par M. Francisco Guillan-Suarez)

En réponse à votre lettre du 10 juillet 2012, en référence, reçue le 30 juillet, nous vous communiquons l'avis formulé par notre Assemblée en sa séance du 22 août 2012.

La demande porte sur l'installation d'un nouvel édicule d'accès PMR au métro Bockstael qui se situe dans la zone de protection de l'ancienne Maison communale de Laeken. Ce projet avait déjà été examiné par la CRMS en sa séance du 4 octobre 2010. Hormis le modèle d'édicule qui est légèrement différent de celui proposé précédemment, l'implantation projetée est identique à celle de 2010.

Bien que ce type d'équipement ne soit pas de nature à mettre en valeur le bien classé, la Commission n'émet pas d'objection particulière sur l'installation de l'édicule sur la place Emile Bockstael. Toutefois, elle ***réitère sa demande de limiter au minimum l'incidence visuelle de la construction vers et depuis le bâtiment classé. L'ascenseur ne pourrait-il être davantage couplé avec l'accès existant plutôt que d'en être totalement isolé et dégagé sur quatre façades ?***

De manière plus générale, la CRMS demande d'adapter l'emprise, les dimensions et le traitement architectural de pareils équipements à la spécificité des lieux, en particulier à proximité des édifices classés.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke)